

5-11-45 Donat Ferreault Entretien Chemin du Lac #3.50  
 Raoul Francoeur " " " " 7.00  
 Candide Pétourneau avec un camion # 20.00  
 Paul-Emile Francoeur Ent. Chemin du Lac 7.00  
 " " " " Frontière Rodomar 1.05  
 " " " " Grenier 1.05  
 René Blot Entretien Frontière lot 10 rang H #.35  
 " " " " lots 11-12 " H # 17.49  
 G. F. Heuber " Montéparang H 2.00  
 Napoléon Francoeur " Chemin du Lac 7.00  
 Louis <sup>Père</sup> Dubinville Ent. Chemin du Lac 46.70  
 George <sup>Mère</sup> Cormier " Adopté 3.15  
 Gaston Baudart " " 9.60  
 Proposé par le conseil Pierre Blot  
 Secondé par le conseil Gaston Baudart  
 Que la séance soit levée.

Adopté

Arthur Lalonde, Maire  
 Georges Rodard, Secrétaire-Trésorier

9-1-46. A une assemblée publique des électeurs propriétaires du Canton Goly tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi neuf janvier mil-neuf-cent-quarante-six pour procéder à la mise en nomination à la charge de conseillers municipaux, en remplacement de messieurs: Gaston Baudart, Pierre Blot et Henri Valiquette, tous trois sortants de charge; l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Rodard Président d'Élection et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, ainsi que à l'avis donné pour la présente élection.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi, le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs

9-1-46

présente de proposer les personnes qu'ils désirent  
choisir comme conseillers municipaux du  
Canton Joly en remplacement de messieurs  
Gaston Baudart, Pierre Clot, et Henri  
Caliquette, tous trois sortants de charge.

Proposé par monsieur Alfred Schile  
Propriétaire du Canton Joly

Secondé par monsieur Joseph Paradis  
Cultivateur du Canton Joly.

Les messieurs Gaston Baudart, Pierre Clot,  
et Hilaire Labelle, tous trois cultivateurs du  
Canton Joly soient mis en nomination  
comme conseillers municipaux du  
Canton Joly

Advenant l'heure de midi le président  
déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers  
municipaux du Canton Joly, messieurs Gaston  
Baudart, Pierre Clot et Hilaire Labelle.

Comme il n'y a que le nombre  
voulu de candidats à élire aux dites  
charges, je proclame élus par acclamation  
comme conseillers municipaux, messieurs  
Gaston Baudart, Pierre Clot et Hilaire Labelle.

Georges Godard  
Président d'Élection

Je soussigné Gaston Baudart ayant été élu  
conseiller municipal du Canton Joly, jure  
sur les Saints Évangiles que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de cette  
charge, et ce au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi à Labelle ce 19<sup>ème</sup>  
jour de janvier mil-neuf-cent-quarante-six.

Georges Godard  
Secrétaire-Fonctionnaire Gaston Baudart

29-1-46

Je soussigné Pierre Clot ayant été élu conseiller du Canton Joly juge sur les Saint-Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce du meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Asermenté devant moi à Labelle  
ce vingt-neuvième jour de janvier 1946.

Pierre Clot      Georges Godard  
   Secrétaire-Trésorier

4-3-46

Province de Québec  
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du dit conseil le lundi quatre mars mil-neuf-cent-quarante-six et à laquelle session sont présents: Monsieur Arthur Labonté, maire, et messieurs les conseillers, Adélard Brumet, Pierre Clot et Hector Martel formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Adélard Brumet secondé par le conseiller Hector Martel que les minutes de l'assemblée du cinq novembre mil-neuf-cent-quarante-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée

Avis de motion est donné par le conseiller Hector Martel que à la prochaine session générale du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement la fermeture comme chemin d'hiver entre le 1<sup>er</sup> janvier et le premier avril de chaque année, de toute cette partie du chemin Chapleau longeant le lot no. 40 rang S. Canton Joly.

Adopté

4-3-46 Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
 Province de Québec Secondé par le conseiller Pierre Clot  
 Comté Labelle Que, les changements suivants soient entés au  
 rôle d'évaluation:  
 biffer le nom de Henri Valiquette et entrer  
 celui de Gerard Valiquette comme propriétaire  
 des lots numéros 38 et 39 rang 1<sup>r</sup>

Adoptée

Proposé par le conseiller Hector Martel  
 Secondé par le conseiller Adélard Brunet  
 Que le rapport de vérification des livres et  
 comptes de cette corporation pour l'année  
 1945 soit accepté et qu'une somme de  
 \$25.<sup>00</sup> soit payé à monsieur J. Denis Martin  
 pour ce travail avec en plus les frais d'avis  
 pour arrérage de taxe; et que monsieur  
 Martin soit réengagé comme vérificateur des  
 livres et comptes de cette corporation pour  
 l'année 1946 aux mêmes conditions.

Adoptée

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
 Secondé par le conseiller Hector Martel  
 Que ce conseil prie instamment l'Honorable  
 M<sup>r</sup> Paquette, député du Comté de nous obtenir  
 du Ministère de la Voirie la construction  
 d'au moins la moitié du chemin du Comté  
 Labelle, Côté Est soit environ 3 1/2 milles  
 cette année, et que cette construction soit  
 faite de façon à être entretenue par le  
 gouvernement et gravellé, attendu que le  
 dit chemin est dans un état déplorable.

Et de nous obtenir aussi du Ministère  
 de la Colonisation les octrois suivants:  
 lots nos. 10 à 18 rang H et I @ 10 rangs \$500  
 Montée Chapleau et rangs H et G. \$1000

Adoptée

Proposé par le conseiller Pierre Clot  
 Secondé par le conseiller Hector Martel  
 Que M<sup>r</sup> Brunet soit autorisé à construire

La cabotie de la montée Chapleau  
aux meilleures conditions possibles.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adéard Brunet  
Seconde par le conseiller Hector Martel  
Que le secrétaire soit autorisé à acheter  
les lots numéros 21-22 et 23 partie Ouest  
du rang B Canton Labelle lors de la  
vente, au conseil de Comté; pour et  
au nom de la Corporation.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hector Martel  
Seconde par le conseiller Adéard Brunet  
Que ce conseil demande aux hôteliers du  
Village de Labelle <sup>et du Canton Joly</sup> d'observer la loi <sup>du</sup> dimanche  
concernant la vente des liqueurs alcoolique  
à défaut de quoi ce conseil sera forcé  
d'intervenir auprès des autorités afin de  
faire réprimer les abus graves et les scandales  
qui s'ensuivent; qu'aucune boisson alcoolique  
ne soit vendue le dimanche.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hector Martel  
Seconde par le conseiller Adéard Brunet  
Que les comptes suivants soient acceptés et  
payés:

Entretien des chemins d'hiver des montagnes	
Luzon - Urban et voisins souscription #25	25.00
La Prévoyance, Assurance garantie - secrétaire	10.40
Honoraire Revue municipale 1946	11.00
Philippe Luzon Etoiles montagnes Luzon et Urban	5.10

Adoptée.

avis de motion est donné par le conseiller H. Martel  
Que à la prochaine session générale du conseil  
de cette municipalité il sera donné un règlement  
ordonnant la fermeture du chemin de front  
des lots nos 34-35 rang J et 36-37-38 rang H

Adoptée.



Proposé par le conseiller Pierre Clot  
 Secondé par le conseiller Adélaïde Brunet  
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Arthur Labarte, Maire  
 Georges Rodard, Secrétaire Trésorier

1-4-46 A une session générale du conseil  
 municipal du canton Joly tenue au lieu  
 Province de Québec et à l'heure ordinaire des sessions  
 Comté Labelle du dit conseil le lundi premier avril  
 mil-neuf-cent-quarante-six et à laquelle  
 session sont présents: messieurs Arthur  
 Labarte, Maire et messieurs les conseillers  
 Gaston Baudart, Pierre Clot, Adélaïde Brunet  
 et Victor Martel, formant quorum pour  
 la présidence de monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Adélaïde Brunet  
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart.  
 Que les minutes de l'assemblée du  
 quatre-mars mil-neuf-cent-quarante  
 six soient adoptées et signées.

Adoptée

Proposé par le conseiller Adélaïde Brunet  
 Secondé par le conseiller Victor Martel.  
 Que le règlement no. 83 ordonnant la  
 fermeture comme chemin public du  
 chemin de front des lots numéros 34 et 35  
 rang J et 36-37 et 38 rang H sur les bords  
 de la Rivière Rouge, soit homologué et  
 signé, et ce parce que le dit chemin n'est  
 plus d'aucune utilité pour cette municipalité  
 après la construction de la nouvelle route.

Adoptée

Proposé par le conseiller Pierre Clot  
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart

1-4-46

Que le prélevé afin de rencontrer les dépenses générales prévues pour l'année 1946 soit fixé à une cent dans la piastres et imposé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, suivant le rôle d'évaluation actuellement en force.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélar Bounet  
Secondé par le conseiller Gaston Baudart  
Que monsieur Louis Jubinville soit autorisé à réparer la calvette sur le lot numéro 20 rang H.

Que monsieur Frédéric Davies soit avisé de réparer la calvette défectueuse dans son chemin; et que l'inspecteur fasse faire ces travaux s'ils ne sont pas faits dans un délai raisonnable.

Adoptée.

Avis de motion est donné par le conseiller Hector Martel que à la prochaine session du conseil de cette municipalité il sera soumis un règlement ordonnant la division des frontières des lots nos: 35-36-37-38 rang H et 35-36-37-38 rang G. Canton Goltz.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Gaston Baudart  
Secondé par le conseiller Adélar Bounet  
Que monsieur Joseph Paradin inspecteur de voirie soit autorisé à arrondir le chemin dans la petite montée d'aujourd'hui à partir de la route de Macaza jusqu'au chemin de fer avant le 15 juin.  
Et de se servir du grade de la voirie à cette fin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélar Bounet  
Secondé par le conseiller Pierre Blot  
Que monsieur Henri Godard soit nommé

1-4-46 conseiller municipal du canton Joly au  
siège de monsieur Heilaire Fabelle.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Nestor Martel,  
Secondé par le conseiller Gaston Bausart.  
Que les comptes suivants soient acceptés et  
payés :

Adélard Brunet Entretien montée Chapleau 14.90

Bureau d'Enregistrement, recherche — # 1.50

Rene Clot: Entretien frontiers lot 10 rang H. # 2.00

" " " " " 11-2 " # 2.00

" " " " " 13 " 2.00

" " " " " 14 " 2.00

" " " " " 15 " 2.00

" " " " " 16 " 2.00

" " " " " 17 " 2.00

" " " " " 18 " 2.00

" " " " " 4 I 2.00

Réal Bibile " Montée Brassard 3.00

" " " Ent. Frontières 9.60

Frédéric Larvi " " 2.25

" " " Montée Brassard .60

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
Secondé par le conseiller René Clot.

Que la séance soit levée.

Adoptée.

Ces Godard Sec. Trésorier

Arthur Labont main



13-5-46

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi treize mai mil-neuf-cent-quarante-six pour faire suite à l'ajournement du six du mois courant et à laquelle session sont présents: Monsieur Othmar Labonté, maire et messieurs les conseillers: Adélaïde Brunet, Gaston Baudart, Raoul Francoeur et Hector Martel formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Gaston Baudart  
Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
Que les minutes de l'assemblée du premier avril mil-neuf-cent-quarante-six soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélaïde Brunet  
Secondé par le conseiller Hector Martel  
Que les salaires pour les hommes employés aux travaux de chemins soient fixés comme suit à l'avenir:

Un homme seul	50¢ l'heure
" " avec un cheval	60¢ "
" " " deux chevaux	75¢ "

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélaïde Brunet  
Secondé par le conseiller Gaston Baudart  
Que monsieur Hector Martel soit chargé de réparer le chemin faire faire le gradage à partir du chemin de monsieur Rudis jusque chez monsieur Alexandre Ferrault avec deux paires de chevaux et deux hommes et de ne pas dépasser la somme de \$200.<sup>00</sup> à cette fin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hector Martel  
Secondé par le conseiller Raoul Francoeur

13-5-46

Que monsieur Louis Jubinville soit autorisé à réparer le chemin à partir de la route de la Truie jusqu'au pont Dauphinais, et de ne pas dépasser la somme de \$125.<sup>00</sup> à cette fin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Drestor Mastel  
Secondé par le conseiller Adélard Brunet  
Que les inspecteurs de voirie soient chargés d'aviser les propriétaires sur le chemin du Lac Labelle de faire les cabrettes ou ponceaux qui seront nécessaires sur ce chemin et de réparer ceux qui sont en mauvais état; à défaut de quoi l'inspecteur devra faire faire ces travaux aux frais des propriétaires intéressés.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Gaston Baudart  
Secondé par le conseiller Adélard Brunet  
Que ce conseil accorde à la compagnie Bell Téléphone la permission de remplacer un poteau et d'ériger trois ancres et six poteaux suivant le plan soumis et que monsieur Gaston Baudart soit nommé surveillant des travaux.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Drestor Mastel  
Secondé par le conseiller ~~Adélard Brunet~~<sup>Gaston Baudart</sup>  
Que ce conseil appuie la demande de monsieur Adélard Brunet camionneur dans le but d'obtenir une licence de transport dans cette municipalité.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
Que le règlement no 84 sur la division des frontières des lots nos 36-37 et 38 rang H et 36-37 et 38 rang G. soit homologué et signé.

Adoptée.

13-5-46

Proposé par le conseiller Adélaïde Brunet  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés:

Réphirin Brousseau	Ent. Montée Chapleau	8.90	<del>7.80</del>	8.90
Sparcel Saindon	"	2.	10	
Germain Godard	"	12.	60	
P. Emile Francoeur	Frontière Club	7.	20	
"	"	2.	40	
"	"	2.	48	
Louis Jubinville	"	11.50	15.50	
"	"		50	
"	"		2.00	
"	"		.50	
"	"		1.00	
"	"		.50	
"	"		.50	
"	"		.50	
"	"		12.50	
"	"		.50	
"	"		.50	
"	"		20.65	

Adoptée

Proposé par le conseiller Hector Martel  
 Secondé par le conseiller Adélaïde Brunet  
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Geodard Arthur Labante Maire  
 Secrétaire Trésorier

Je soussigné Joseph Paradis ayant été nommé  
 conseiller municipal du canton Joly jure sur les  
 Saintes Evangiles que je remplirai bien et  
 fidèlement les devoirs de cette charge et ce au  
 meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi. Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Robelle ce 5 juillet 1946  
 Geodard Sr. Tr.

2-7-46

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le Mardi deux juillet 1946 et à laquelle session sont présents : Monsieur Arthur Labonte, Maire, et messieurs les conseillers : Adéland Brunet, Nestor Martel, Pierre Clot.

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Adéland Brunet, secondé par le conseiller Pierre Clot, que les minutes de l'assemblée du treize mai 1946 soient adoptées et signées

Adoptée

Proposé par le conseiller Adéland Brunet, secondé par le conseiller Pierre Clot, que monsieur Nestor Martel, soit autorisé à conduire les travaux de réparation du chemin du Lac Sabelle, moyennant octroi de \$ 500.00, et de se servir du Bull Douzer à cette fin, et de poser des graviers pour la balance du montant de \$ 500.00 voté par la municipalité à cette fin pour sa part. —

Adoptée

Proposé par le conseiller Pierre Clot, secondé par le conseiller Adéland Brunet, que le conseil avise Monsieur Major, ingénieur de la voirie, de faire faire la calvette entre le lot no 19-20 du rang B. sur la route Nationale

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel, secondé par le conseiller Adéland Brunet, que les comptes

suivants soient acceptés

A adoptée

Proposé par le conseiller Adéland Brunet, secondé par le conseiller Nestor Martel, que Monsieur Joseph Paradis, soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au siège de monsieur Hilaire Labelle

A adoptée

Proposé par le conseiller Adéland Brunet, secondé par le conseiller Nestor Martel, que le compte de banque de la Corporation du Canton Joly soit transféré de la Banque Canadienne Nationale de l'Association à la Banque Provinciale à Labelle

A adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel, secondé par le conseiller Adéland Brunet, que la séance soit levée

A adoptée

Arthur Labont Maire  
Georodard Secrétaire Trésorier

9-9-46.

Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le Mardi trois septembre mil-neuf-cent-quarante-six et à laquelle session sont présents: Monsieur Arthur Labont, Maire et messieurs les conseillers, Adéland Brunet, Raoul Francoeur, Nestor Martel et Joseph Paradis formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Nestor Martel secondé par le conseiller Adéland Brunet que les minutes de l'assemblée du 2 juillet mil-neuf-cent-quarante-six, soient adoptées et signées



3-9-46

Province de Québec  
Comté Labelle

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que monsieur Joseph LeBlanc soit nommé  
 inspecteur de voirie en remplacement de monsieur  
 Louis Jubinville; pour la montée Brisson et le rang H.  
 Et que monsieur Evariste Lavoie soit nommé  
 inspecteur de voirie pour la montée Renaud et  
 le rang I.

Adoptée

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que ce conseil accepte du ministère de la Voirie  
 pour sa contribution au chemin du Lac Labelle  
 que le ministère pose le gravier pour la  
 somme de \$500 accordée par le gouvernement  
 à condition que le gravier soit pris sur le  
 lot no. 11 rang H.

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel  
 Secondé par le conseiller Adélard Brunet  
 Que ce conseil accorde aux propriétaires des  
 rangs I et H. une journée de camion pour  
 le gravelage de leur chemin de sortie à partir  
 du lot 11 rang H jusqu'au lac Labelle.

Adoptée

Proposé par le conseiller Adélard Brunet  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés:

P. L. Forget, clou pour calvette	\$8.00
Georges Blot, entretien frontière lot 4 rang I	\$25.00
Robert Bédard Bulk. Soudre 53 heures @ \$8.00	\$424.00
Adélard Brunet 700 pieds de cèdre @ 10¢	\$70.00
Régis Brousseau Ent. montée Chaplan	5.25
Holland Godard " " "	2.25
Yvan Labelle " " "	2.00
Gérard Cormier Calvette Lac Labelle	19.00
Henri Godard chemin lac Labelle	10.00
Nestor Martel " " "	55.00

3-9-46	Rolland Plouffe	chemin lac Labelle	# 7.50
	Léo Leblanc	" " "	19.00
	Damien Davies	" " "	7.50
	Gaston Leblanc	" " "	4.75
	Adelard Brunet	cèdre montée Chapleau	4.20
	Louis Amadi	Ent. frontière lot 11.	1.00
	René Jubinville	" chemin lac Labelle	22.88
	Napoléon Francoeur	" " "	3.75
	Louis Jubinville	" " "	20.25
	Sinai Brousseau	cabette montée Chapleau	3.50
	Roger Charrette	Petite " Milguy	5.60
	Maurice Bisson	" Brassard	3.00

adoptée

Proposé par le conseiller Dector Martel  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que la séance soit levée.

adoptée

Arthur Robante maire  
 Ces Godard, Secrétaire-Trésorier.

7-10-46

Province de Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi sept octobre mil neuf-cent-quarante-six conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: Monsieur Arthur Robante, Maire et messieurs les conseillers: Raoul Francoeur, Dector Martel et Joseph Paradis formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Dector Martel  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que les minutes de l'assemblée du trois

7-10-46 septembre mil-neuf-cent-quarante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gustor Martel  
 Secondé par le conseiller Joseph Paradis  
 Que ce conseil appuie fortement la demande du N<sup>o</sup> Théo. Reput aux fins d'obtenir de la Commission des Liqueurs de Québec un permis pour la vente de la bière et du vin au lac Labelle de même qu'une licence d'hôtel.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gustor Martel  
 Secondé par le conseiller Joseph Paradis  
 Que ce conseil accorde au Bell Telephone Compagnie la permission de poser deux poteaux et un ancre au lac Labelle et que monsieur Gaston Soudart soit nommé surveillant des travaux: et ce suivant le plan soumis par la Compagnie.

Adoptée

Proposé par le conseiller Joseph Paradis  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que monsieur Emile Godard soit nommé inspecteur de voirie pour la montée Renaud et une partie du rang I.  
 Et que monsieur Joseph Blarette soit nommé inspecteur de voirie pour les montées Milfours et les rangs C. D. et F.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gustor Martel  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que le rôle d'évaluation tel que revisé par les estimateurs soit accepté après y avoir entre les changements suivants:

Lot 28 B.	Monsieur Gustor Lambert	Augmentation de 500	Bâtisses	# 50
Lot P. 25	Leopold Fiché	Bâtisses estimées	@ 75	Terrain # 50
" "	Napoléon Lagne	"	"	# 25 " # 75
P. 23 A H	Romeo Allard	"	"	# 100
	Alexandre Foreault	"	"	# 75

7-10-46 <sup>Lot 24</sup> Club du Lac Labelle Bâtisses évaluées \$250 sur terrain #16  
 Lot 24 Cecile Guenier Bâtisses estimées \$725 total et terrain #100.  
 Lot 29 Alphonse Guindon " " " #200.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Victor Martel  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés  
 Joseph Gauzon, défrichage de Montée Gauzon \$10.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Joseph Fossati  
 Secondé par le conseiller Victor Martel  
 Que la séance soit levée.

adoptée.

Arthur Lobante maire  
 Georges Godard, Secrétaire Trésorier.

8-1-46

Province de Québec  
 Comté Labelle

A une assemblée publique des électeurs propriétaires  
 du Canton Joly tenue à la salle publique du  
 Village de Labelle pour procéder à la mise en  
 nomination pour la charge de maire du  
 Canton Joly, en remplacement de monsieur  
 Arthur Lobante, sortant de charge et pour les  
 charges de conseillers municipaux en remplacement  
 de messieurs; Adélard Brunet, Raoul Francoeur  
 et Victor Martel, sortant de charges.  
 L'assemblée est présidée par Georges Godard  
 Président d'Élection.

Advenant l'heure de dix heures du matin le  
 président déclare l'assemblée ouverte et réunit  
 messieurs les électeurs présents de proposer les  
 personnes qu'ils désirent choisir, comme maire  
 et comme conseillers municipaux en remplacement  
 des personnes ci dessus mentionnés.